



LETTRE D'INFORMATION VATEL DIRECT

2^{ÈME} SEMESTRE 2017

24, rue de Clichy – 75009 Paris

Tél : +33 1 40 15 61 77 – www.vateldirect.com

Agréé par l'AMF comme Conseiller en Investissement Participatif immatriculé à l'ORIAS sous le n°17002715

Qui est Vatel Direct ?

Vatel Direct est une plateforme de financement participatif obligataire qui vous permet d'investir directement dans des PME en croissance sélectionnées pour la maturité et le potentiel de leurs projets. Notre expertise permet de vous proposer des investissements au rendement potentiellement attractif en contrepartie d'un risque de perte en capital.

Le crowdlending, ou financement participatif, permet à des particuliers ou des personnes morales de financer sous forme d'emprunts obligataires des projets de TPE et PME sans passer par les banques. Pour les investisseurs, le crowdlending permet de

diversifier ses investissements en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un risque d'illiquidité.

Afin d'éviter les fraudes, la loi sur le crowdfunding d'octobre 2014 oblige les plateformes de crowdfunding à s'immatriculer en tant que «conseiller en investissement participatif» auprès de l'ORIAS.

Vatel Direct est enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 17002715.

Comme pour tout placement financier, parlez-en à votre Conseiller en Gestion de Patrimoine habituel.

Obligations et intérêts : fonctionnement

Une obligation est un titre financier et plus particulièrement un titre de créance.

Les obligations sont émises par une entité (entreprise, Etat) afin d'emprunter de l'argent. Comme pour n'importe quelle dette, le prêteur perd de l'argent si l'émetteur n'est pas capable de rembourser.

Une obligation a plusieurs caractéristiques :

- **Valeur nominale** : prix initial auquel est émise l'obligation, elle correspond à la somme que prête le détenteur à l'émetteur de l'obligation. C'est le montant à partir duquel les intérêts sont calculés.
- **Maturité ou date d'échéance** : date à laquelle l'obligation s'éteint. A cette date, l'ensemble du capital et des intérêts de l'obligation a été remboursé.
- **Coupon** : il correspond au versement fixe des intérêts dus à chaque période. La période du coupon varie d'une obligation à l'autre. Le coupon peut être versé annuellement,

mensuellement, etc.

- **Taux d'intérêt** : il s'agit du taux auquel le détenteur prête à l'émetteur. Il détermine le montant du coupon que le détenteur va recevoir à chaque période.

Il existe deux méthodes de remboursement des obligations :

- **Le remboursement in fine** : la valeur nominale de l'obligation est remboursée à la date d'échéance.
- **Le remboursement par amortissement** : une partie de la valeur nominale de l'obligation est remboursée à chaque période. C'est cette méthode que nous privilégions sur Vatel Direct. Le principal des obligations souscrites sur Vatel Direct est remboursé mensuellement : ainsi, le risque diminue au fur et à mesure des remboursements mensuels.

VATEL DIRECT

Comment investir sur la plateforme ?



INSCRIPTION

En 5 minutes votre compte Vatel Direct est créé ! Suivez les étapes. Précisez si vous vous êtes une personne morale ou physique puis validez. Pensez à signer votre contrat de profil investisseur.

PORTE-MONNAIE

Déposez la somme que vous souhaitez investir sur votre compte. Cette transaction sécurisée s'effectue par virement ou par carte bancaire. **N'oubliez pas de mentionner l'ID de celui-ci dans votre motif de virement**



INVESTIR

Une fois que vous avez choisi un projet, vérifiez que vous disposez bien des liquidités sur votre porte-monnaie électronique. Pensez à signer votre contrat obligataire et à le télécharger.



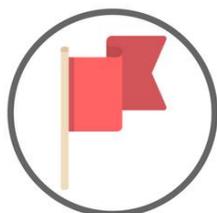
INTÉRÊTS

Une fois la période de souscription terminée, vous commencerez à percevoir sur votre porte-monnaie vos premiers intérêts et remboursements d'obligation le mois suivant.



AVERTISSEMENT

Tout investissement sur la plateforme de financement participatif comporte des risques. Vous pouvez subir une perte pouvant aller jusqu'à l'intégralité de votre investissement.



Pourquoi prêter sur Vatel Direct ?

Un placement de trésorerie dynamique

L'échéancier de remboursement des obligations est mensuel. Les durées varient entre 3 et 5 ans selon les dossiers présentés. Ainsi pour 10 000 € placés sur 5 ans à 7%, l'investisseur perçoit chaque mois 198 € bruts pendant 60 mois (hors fiscalité).

Un choix au cas par cas

Vous êtes libre de souscrire à telle ou telle obligation en fonction de votre niveau de trésorerie et de votre propre appréciation de chaque dossier. Vatel Direct présente en moyenne une nouvelle obligation chaque mois.

Une sélection rigoureuse de PME

L'équipe sélectionne les projets pour leur maturité et leur potentiel. Vatel Direct rencontre plus de 500 PME par an et n'en choisit que 2 à 3%. Vatel Direct souscrit à chaque obligation pour soutenir ces PME.

Une solution à valeur ajoutée

Vatel Direct est un outil différenciant que ne proposent pas les banques. C'est une solution simple (un contrat obligataire) et moderne (signature électronique et porte-monnaie électronique). C'est aussi une solution utile pour l'économie car vous financez des PME françaises qui créent de l'emploi en France principalement.

Rappel des risques

Vatel Direct vous rappelle que tout investissement sur une plateforme de financement participatif comporte des risques. Il existe des risques spécifiques attachés aux titres offerts, et détaillés dans la note d'investissement de chaque dossier et aussi un risque de perte totale ou partielle du capital investi. Il n'est pas possible non plus de revendre les obligations souscrites.

TABLEAU DE BORD DES PROJETS VATEL DIRECT

Entreprises	Secteur d'activité	Date d'émission de l'obligation	Taux d'intérêt	Montant total levé	Duration (mois)	Mensualité brute pour 1000€	Tendance
	Energies renouvelables	11/04/16	7,00%	782 K€	60	19,80 €	↑
	Industrie des LED	17/10/16	7,70%	61 K€	60	20,13 €	↑
	Méthanisation agricole	05/12/16	8,00%	458 K€	36	31,34 €	↑
	Energies renouvelables	28/02/17	5,25%	1 590 K€	60	18,99 €	↑
	Pompes industrielles	23/05/17	6,40%	270 K€	60	19,52 €	↑
	Immobilier	04/07/17	6,50%	803 K€	60	19,57 €	↑
	Média	03/10/17	6,50%	297 K€	60	19,57 €	↑
	Electronique embarquée	31/10/17	7,00 %	979 K€	48	23,95 €	↑

Au 31/12/2017
PHOTOSOL INVEST

Date d'émission	11 mars 2016
Valeur de l'obligation	1 €
Taux de l'obligation	7,00%
Date de fin du remboursement	11/04/2021
Montant levé	781 500 €
Montant remboursé	 40%
Dont capital remboursé	230 850,39 €
Dont intérêts perçus	76 652,41 €

Présentation

Producteur indépendant d'énergie renouvelable, Photosol est spécialisé dans la création d'installations photovoltaïques au sol et en toiture et propose une prestation clé en main couvrant l'obtention des autorisations administratives, le financement, la construction et l'exploitation des centrales. Le groupe Photosol est présent sur l'ensemble du territoire français.

Les fonds levés ont permis à Photosol Invest de financer l'activité et le développement de Photosol dans son ensemble et ont servi en particulier la construction des 108 MWc (100M€ d'investissement) de projets à réaliser sous 24 mois.

Au 31/12/2017
NOVADAY

Date d'émission	17 octobre 2016
Valeur de l'obligation	1 €
Taux de l'obligation	7,70%
Date de fin du remboursement	17/10/2021
Montant levé	61 200 €
Montant remboursé	 28%
Capital remboursé	12 255,27 €
Intérêts perçus	4 994,83 €

Présentation

Novaday développe et commercialise en B2B des solutions de luminaires basées sur la technologie LED et propose des services personnalisés, innovants et fiables pour améliorer la performance énergétique des entreprises industrielles. S'appuyant sur une importante R&D et neuf brevets déposés, Novaday propose des produits innovants et haut de gamme pouvant répondre à des besoins spécifiques.

Les fonds levés ont permis à la société Novaday de financer son activité, son développement et son besoin en fond de roulement. Il s'agit de la première opération de financement participatif de Novaday.

Au 30/12/2017
AGRIPOWER

Date d'émission	05 décembre 2016
Valeur de l'obligation	1 €
Taux de l'obligation	8,00%
Date de fin du remboursement	05/12/2019
Montant levé	457 500 €
Montant remboursé	38%
Capital remboursé	140 514,72 €
Intérêts perçus	31 521,96 €

Présentation

La société AGRIPower FRANCE créée en 2012, avec une équipe d'experts de la méthanisation (pour la plupart ingénieurs), est spécialisée dans l'étude, la conception, l'installation et la maintenance d'unités de méthanisation.

En raison de sa forte croissance depuis sa création, la société AGRIPower FRANCE a levé des fonds afin de financer son besoin en fonds de roulement. Ce projet a bénéficié du soutien de BPI et de son effet de levier de 1€ levé égal à 1€ prêté.

Au 30/12/2017
AKUO ENERGY

Date d'émission	28 février 2017
Valeur de l'obligation	1 €
Taux de l'obligation	5,25%
Date de fin du remboursement	28/02/2022
Montant levé	1 590 400 €
Montant remboursé	19%
Capital remboursé	237 001,72 €
Intérêts perçus	64 951,37 €

Présentation

Akuo Energy est le premier producteur indépendant français d'énergie renouvelable. Fondé en 2007 et détenu à 80% par ses fondateurs, le groupe développe ses propres actifs qu'il opère dès leur mise en service et dont il consolide les revenus. Acteur intégré, Akuo Energy est présent sur toute la chaîne de valeur, développement, financement, construction et exploitation de projets d'énergie renouvelable.

De par sa place de pionnier, Akuo Energy a connu une forte croissance ces dernières années. Elle a souhaité lever des fonds en obligations simples afin de financer son besoin en fonds de roulement nécessaire pendant la construction de plusieurs projets.

Au 30/12/2017
POLLARD PUMPS

Date d'émission	23 mai 2017
Valeur de l'obligation	1 €
Taux de l'obligation	6,40%
Date de fin du remboursement	23/05/2022
Montant levé	270 350 €
Montant remboursé	 14%
Capital remboursé	27 279,73 €
Intérêts Perçus	9 659,69 €

Présentation

POLLARD, société du groupe IPI, est une PME industrielle spécialisée depuis plus de soixante ans dans le design, la conception et la commercialisation de pompes volumétriques. Elle intervient notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports, de la cimenterie et du ferroviaire.

Pollard a souhaité lever des obligations simples afin de financer son développement à l'international et ses différents projets de croissance externe.

Au 30/12/2017
DOGE INVEST

Date d'émission	04 juillet 2017
Valeur de l'obligation	1 €
Taux de l'obligation	6,50%
Date de fin du remboursement	04/07/2022
Montant levé	803 120 €
Montant remboursé	 10%
Capital remboursé	57 437,54 €
Intérêts perçus	21 132,29 €

Présentation

DOGE INVEST est la holding animatrice de REALITES, un groupe intégré de services immobiliers coté en bourse. Elle intervient aussi bien sur le montage et le développement foncier que sur la maîtrise d'œuvre et la commercialisation de projets immobiliers sur le Grand Ouest de la France et à Paris.

DOGE INVEST a racheté les parts d'un actionnaire minoritaire de REALITES pour renforcer son contrôle sur le groupe. Elle a donc souhaité émettre une obligation simple pour financer ce rachat d'actions.

Au 30/12/2017
MAKHEIA
Date d'émission 03 octobre 2017

Valeur de l'obligation 1 €

Taux de l'obligation **6,50%**

Date de fin du remboursement 03/10/2022

Montant levé 297 400 €

Montant remboursé  4%

Capital remboursé 8 438,91 €

Intérêts Perçus 3 199,04 €

Présentation

Makheia Group se revendique comme le premier groupe français de communication indépendant « post-publicitaire » et a été élu, fin 2015 Meilleur Groupe de Communication Indépendant. Son modèle inédit, singulier, fait le lien entre stratégies de communication et écosystèmes digitaux, entre innovation digitale et production de contenus à valeur ajoutée, entre plateformes sociales et stratégie relationnelles multicanales.

Le groupe Makheia a souhaité émettre une obligation simple pour financer le développement d'une nouvelle offre commerciale et se laisser la possibilité de saisir des opportunités de croissance externe.

Au 30/12/2017
EGIDE
Date d'émission 31 octobre 2017

Valeur de l'obligation 1 €

Taux de l'obligation **7,00%**

Date de fin du remboursement 31/10/2021

Montant levé 978 974 €

Montant remboursé  5%

Capital remboursé 35 567,58 €

Intérêts perçus 11 317,93 €

Présentation

Egide est un groupe d'envergure internationale qui conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de systèmes électroniques soumis à des conditions exigeantes dans les secteurs militaire, spatial, des télécommunications et de l'industrie. Elle est cotée en Bourse depuis 1999.

Egide a souhaité lever des obligations simples afin de poursuivre son développement international et la conquête de nouveaux marchés, grâce au maintien de ses compétences techniques et technologiques.

Fiscalité

Personne Physique : Le gouvernement a adopté en décembre 2017 la nouvelle loi de finance, instaurant de nouvelles réglementations fiscales et un nouveau taux d'imposition pour les revenus du capital.

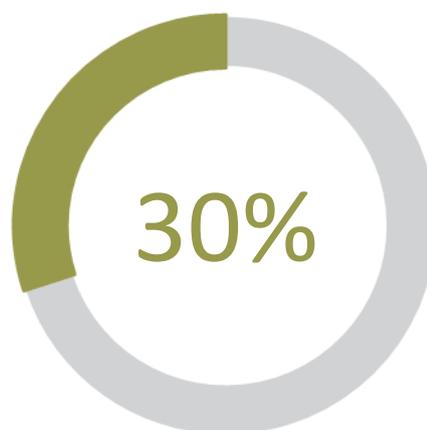
Un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% sera appliqué aux revenus du capital mobilier (intérêts, dividendes, plus-values notamment) pour les personnes physiques. Ce PFU a vocation à simplifier la fiscalité en remplaçant les innombrables régimes fiscaux qui peuvent dépendre par exemple de la durée d'un placement, du niveau de revenus du contribuable, d'un éventuel abattement. Globalement, jusqu'alors, les revenus du patrimoine étaient soumis aux prélèvements sociaux de 15,5% et à l'impôt sur le revenu de 0% à 45% comme le veut la règle du barème progressif.



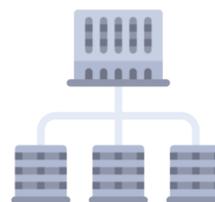
Exemple : Ainsi pour 10 000 € placés sur 5 ans à 7%, l'investisseur perçoit chaque mois 198 € bruts pendant 60 mois.

Après application du PFU de 30%, les intérêts sont prélevés de 30 %.

PFU



Personne Morale : Pour les personnes morales, les intérêts issus d'obligations sont des revenus, assujettis à l'impôt sur les sociétés au taux en vigueur.



L'actualité du crowdfunding en France

Le crowdlending aura permis de financer près de 121 M€ en 2017 contre 83 M€ en 2015, soit une progression de 46 %. Près de 700 projets professionnels ont ainsi pu faire appel aux particuliers pour voir le jour. Contrairement aux prévisions, aucune plateforme n'a disparu au cours de l'année. Nous avons même vu la naissance de nouvelles plateformes. Cependant, la progression du nombre de dossiers financés par rapport à 2016 est mesurée avec un taux légèrement supérieur à 7%.

En décembre 2017 les plateformes ont permis de prêter plus de 17,6 M€ à 66 projets soit un montant moyen de 267 529 €. Les prêts ont été réalisés sur 41 mois en moyenne à un taux moyen de 6,65 %. On constate une hausse de 47 % des financements par rapport à décembre 2016.

(source <http://www.crowdlending.fr/>)

Depuis la première publication du baromètre du crowdfunding en 2013, la collecte de fonds auprès des particuliers par les plateformes a connu une croissance de 828%, passant de 36 à 336 millions d'euros entre 2013 et 2017.

« Cette croissance a été rendue possible grâce à l'ouverture du secteur à différents types d'outils financiers (émissions obligataires, minibons, titres participatifs...) qui rendent accessibles aux particuliers des financements jusqu'alors réservés aux investisseurs professionnels et institutionnels ; ceci dans le cadre d'une grande transparence et d'une traçabilité réelle, ce que les particuliers recherchent et trouvent sur les plateformes. » explique Stéphanie Savel, Présidente de Financement Participatif France.

HOMOGÉNÉISATION DU CALCUL DES TAUX DE DÉFAUT

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont récemment mené une action conjointe afin d'améliorer la protection des clients et investisseurs en prêt participatif.

Dans un communiqué commun diffusé début février, l'AMF et l'ACPR prévoient l'illustration « des conditions de la mise en place d'une information équilibrée, claire, exacte et non-trompeuse ». Les gendarmes financier et bancaire y détaillent également une méthodologie de calcul et de publication des taux de défaillance des plateformes.

En instaurant une méthodologie commune, l'AMF et l'ACPR cherchent en effet à homogénéiser les publications trimestrielles et annuelles des plateformes françaises afin d'éviter toute divergence d'interprétation entre les plateformes ou manipulation des chiffres. Etant donné la jeunesse du financement participatif aux entreprises, les taux de défaut ont longtemps été peu représentatifs mais seront désormais soumis à un standard commun permettant aux prêteurs de mieux évaluer les risques associés à leurs investissements.

Cette homogénéisation protégera les clients et les prospects en leur permettant « d'apprécier le risque de non remboursement qu'ils encourent et la qualité de sélection des plateformes au cours des trois dernières années » expliquent les Autorités dans ce communiqué.

ACTUALITES DE VATEL DIRECT

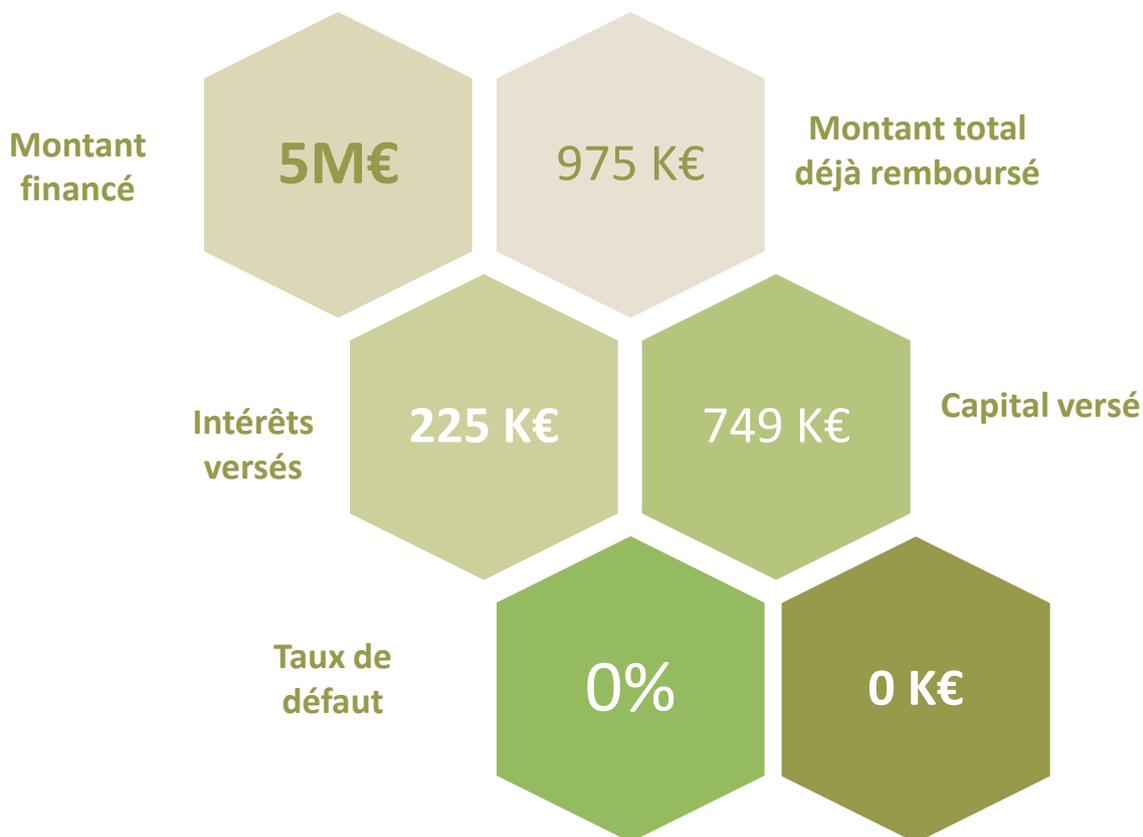
8 projets financés avec succès et un taux de défaut de 0% depuis l'origine

L'année 2017 a été synonyme de succès pour les projets financés par le biais de notre plateforme Vatel Direct. Depuis sa création le taux de défaut au 31/12/2017 est de 0%. En un an la plateforme a vu son nombre de membres actifs doubler à plus de 500.

Nouvelle plateforme

Afin de vous proposer une meilleure expérience utilisateur, nous avons procédé à la migration de tous les porte-monnaie électroniques vers Lemonway.

VATEL DIRECT EN QUELQUES CHIFFRES



ZOOM SUR

Flat tax : la nouvelle fiscalité de vos intérêts

Nous vous annonçons la mise en place de la flat tax, il y a quelques mois... C'est maintenant chose faite. Retour sur cette bonne nouvelle pour votre portefeuille !

Rappel : depuis le 1er janvier 2018, la flat tax, ou PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique) en français, a fait baisser la fiscalité de vos intérêts à un taux unique et fixe de 30%, en application de la loi votée le 21 décembre 2017.

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

La nouvelle taxe concerne l'ensemble des intérêts perçus à partir du 1er janvier 2018, et ce, quelle que soit la date d'émission de l'obligation.

Ce taux à 30% est composé de 17,2% de prélèvements sociaux (les 15,5% d'origine + la hausse de 1,7 point de la CSG) et 12,8% d'impôt sur le revenu (qui remplace les 24% d'acompte et constitue la totalité de la taxe).

Pour vous, la flat tax est plus intéressante, dès la première tranche d'imposition, comme nous vous l'expliquons dans notre article dédié.

Et si je suis dispensé d'acompte d'impôt ?

Si vous nous avez fait parvenir une demande avant le 30 novembre 2017 et que vous êtes exonéré d'acompte sur l'IR, vous restez dispensé des 12,8% d'IR et vous continuerez à payer les prélèvements sociaux. Ainsi, depuis le début de l'année, tous vos intérêts perçus sont donc soumis à 17,2% de CSG.

POURQUOI EST-CE INTÉRESSANT ?

Le crowdlending permet de réorienter l'épargne des Français vers l'économie réelle tout en proposant une rémunération intéressante. En réduisant l'impact fiscal, la flat tax vous permet d'augmenter vos disponibilités et de prêter à plus de projets !